

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 22/10/2018

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : drie-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France
PJ : Bulletin du 09 octobre au 22 octobre 2018

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Ile-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607
Champ de certification disponible sur :
www.drie-e-ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.htm>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Bulletin de suivi de l'étiage

Du 09 octobre au 22 octobre 2018

Synthèse

Aucune précipitation notable n'a été observée durant la quinzaine. La situation varie en fonction des secteurs. La plupart des cours d'eau sont stables mais certains débits diminuent tout de même.

La tendance est à un temps sec jusqu'au vendredi 26 octobre, date à partir de laquelle l'on pourrait voir s'opérer un changement de temps apportant de la pluie.

Grandes rivières

Le débit de l'Oise est toujours en légère baisse et passe sous son seuil de vigilance. L'Yonne reste en vigilance tandis que les débits de la Marne et de la Seine restent plutôt stables et toujours au-dessus des seuils de vigilance.

Petites rivières

La période a été sèche avec des précipitations quasiment nulles. Les niveaux des petites rivières sont plutôt stables sur la quinzaine malgré quelques baisses observées par endroit.

Le Petit Morin à Montmirail est passé en état d'alerte renforcée sur cette quinzaine et l'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval] est passé quant à lui en alerte.

On compte ainsi :

- 1 station en alerte renforcée : Le Petit Morin à Montmirail
- 3 stations en alerte : le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours, le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère] et l'Ysieux à Viarmes [Moulin de Bertinval].
- 8 stations en vigilance.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale à l'exception de celui de Buhy (nappe de la craie du Vexin Français) qui est passé en vigilance.

Prochain bulletin d'étiage : 05 novembre 2018



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie
ÎLE-DE-FRANCE

Bulletin de suivi de l'étiage Situation du 22/10/2018



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise

Débites des rivières

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 08/10	Situation 22/10	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	44 le 21/10/2018			
Oise	Creil	32	25	20	17	26 le 20/10/2018		Vigilance	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	74 le 09/10/2018			
Seine	Alfortville	64	48	41	36	72 le 08/10/2018			
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	130 le 08/10/2018			
Seine	Vernon	170	131	113	100	184 le 21/10/2018			
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	23 le 08/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Petites rivières :									
Essonne	Boulancourt (*)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.95 le 09/10/2018			
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	6.8 le 10/10/2018			
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.3 le 18/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	7.6 le 18/10/2018			
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.44 le 09/10/2018			
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.62 le 18/10/2018			
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	1.13 le 18/10/2018			
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.6 le 17/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.25 le 21/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.42 le 21/10/2018		Alerte renforcée	■
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.28 le 08/10/2018			
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.017 le 09/10/2018	Alerte	Alerte	■
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.011 le 08/10/2018	Alerte	Alerte	■
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.32 le 10/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.32 le 18/10/2018	Vigilance	Vigilance	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.77 le 10/10/2018			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.127 le 18/10/2018			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.079 le 17/10/2018	Vigilance	Alerte	■
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.55 le 16/10/2018			
Stations non réglementaires (**):									
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.19 le 08/10/2018			
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.92 le 18/10/2018	Vigilance	Vigilance	

(*) station gérée par la DREAL Centre

(**) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),

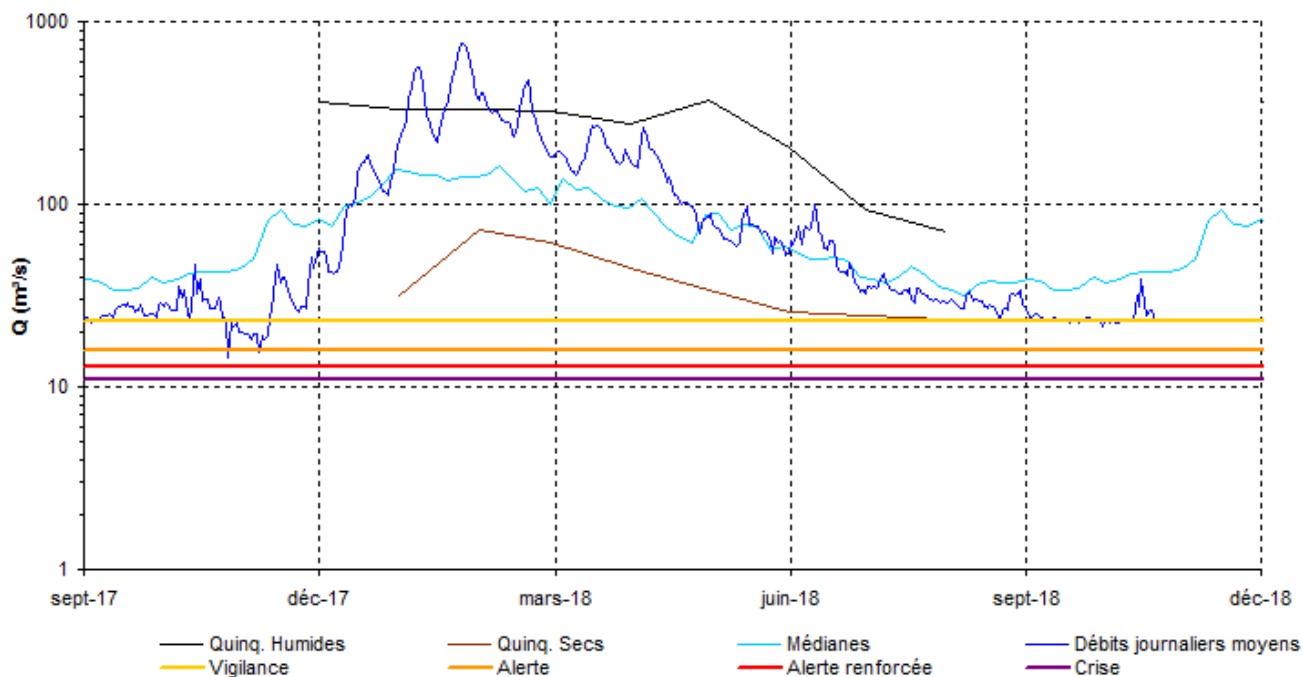
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

L'Yonne à Pont-sur-Yonne :

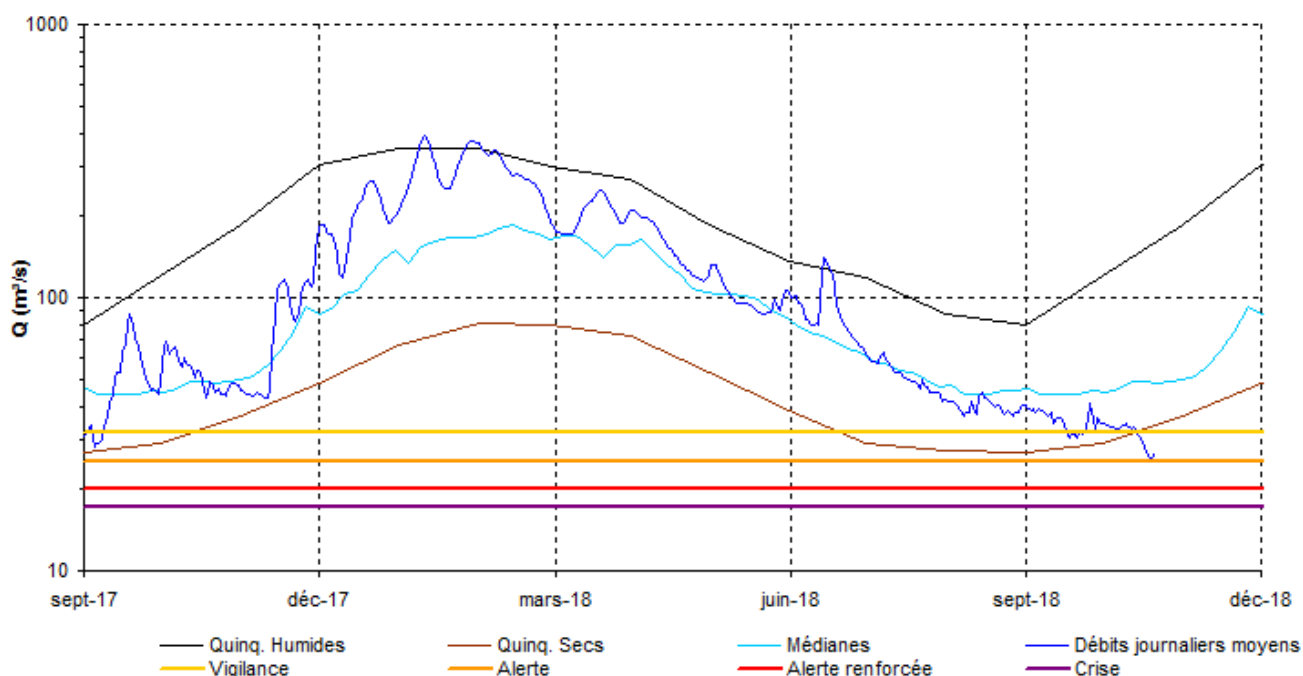
Les débits de l'Yonne sont légèrement en dessous de leur seuil de vigilance et restent plutôt stables. La quasi-absence de pluie ne permet pas d'améliorer la situation.



L'Oise à Creil

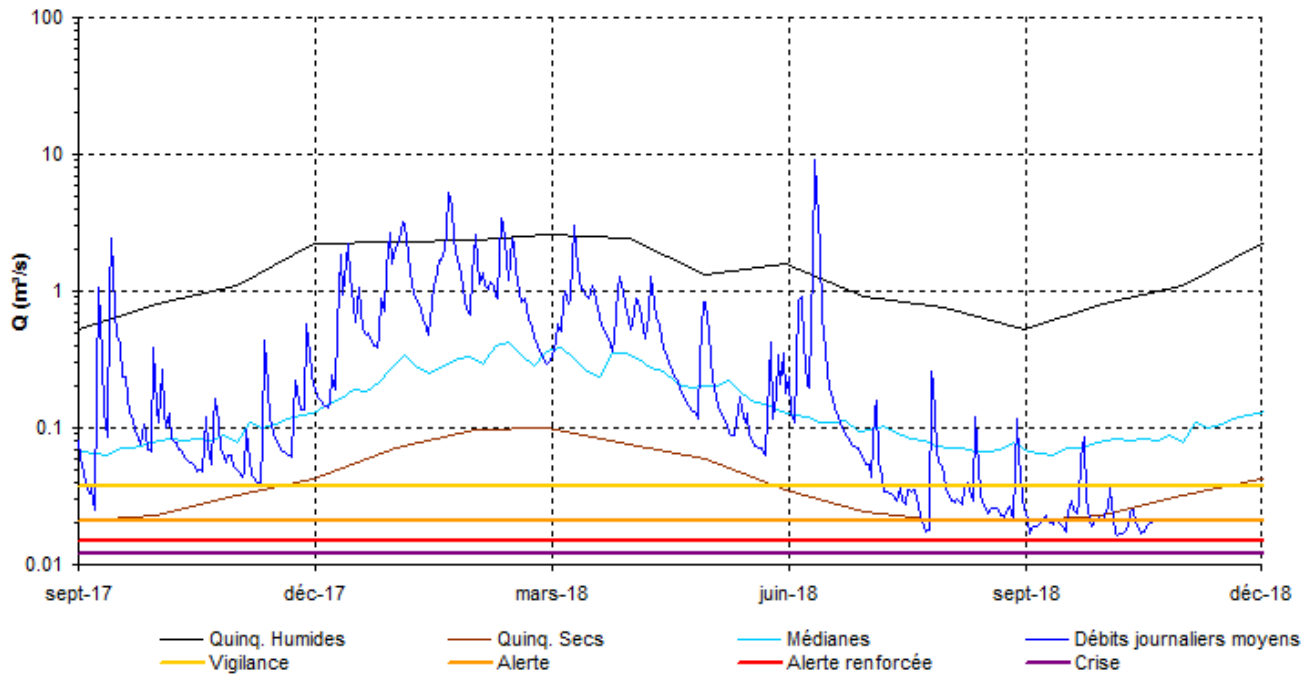
Des travaux ont été effectués sur la station de Creil et un VCN3 à enfin pu être calculé de façon classique sur la quinzaine.

Le débit de l'Oise à Creil est en dessous du seuil de vigilance s'approchant de l'alerte. Au vu des conditions météorologiques, la situation devrait rester stable.



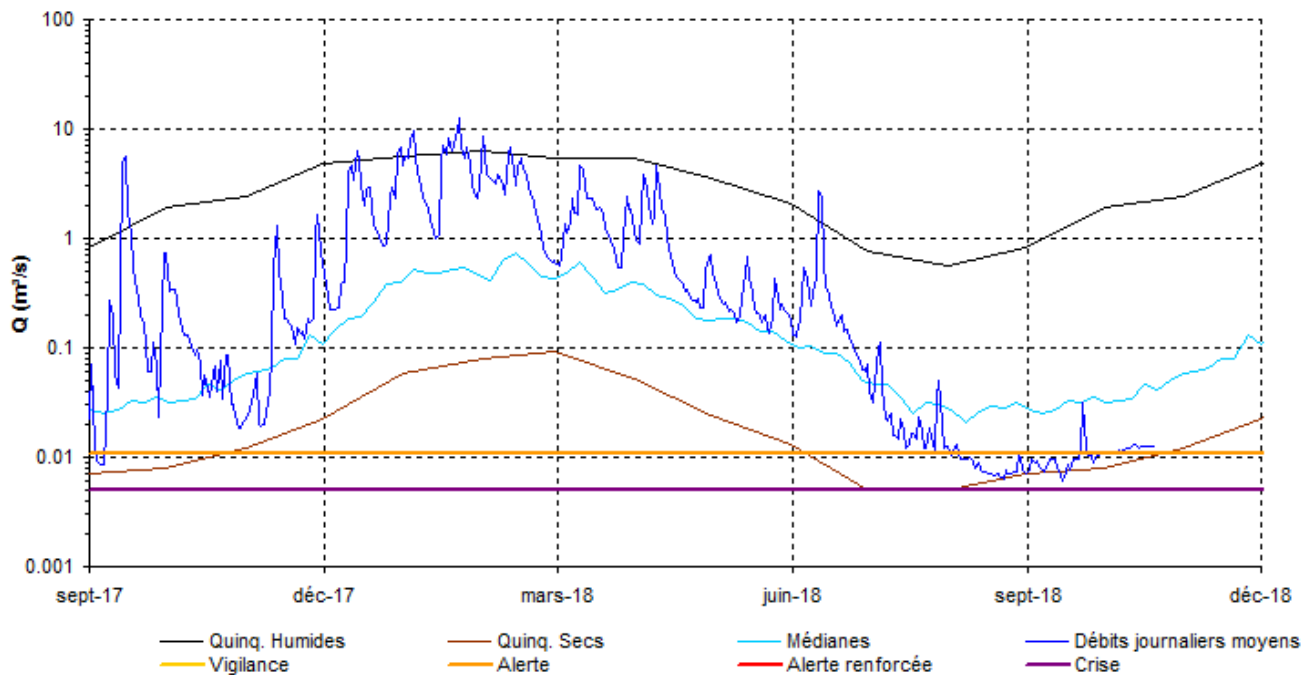
Le Réveillon à Férolles-Atilly [La Jonchère]

Le débit du Réveillon est plutôt stable sur la quinzaine avec quelques variations légères ne permettant pas pour autant une sortie d'alerte. Les prochains jours seront relativement secs, avant peut-être l'arrivée d'un temps plus humide en deuxième partie de quinzaine, il est donc à prévoir que le Réveillon reste autour de son seuil d'alerte.



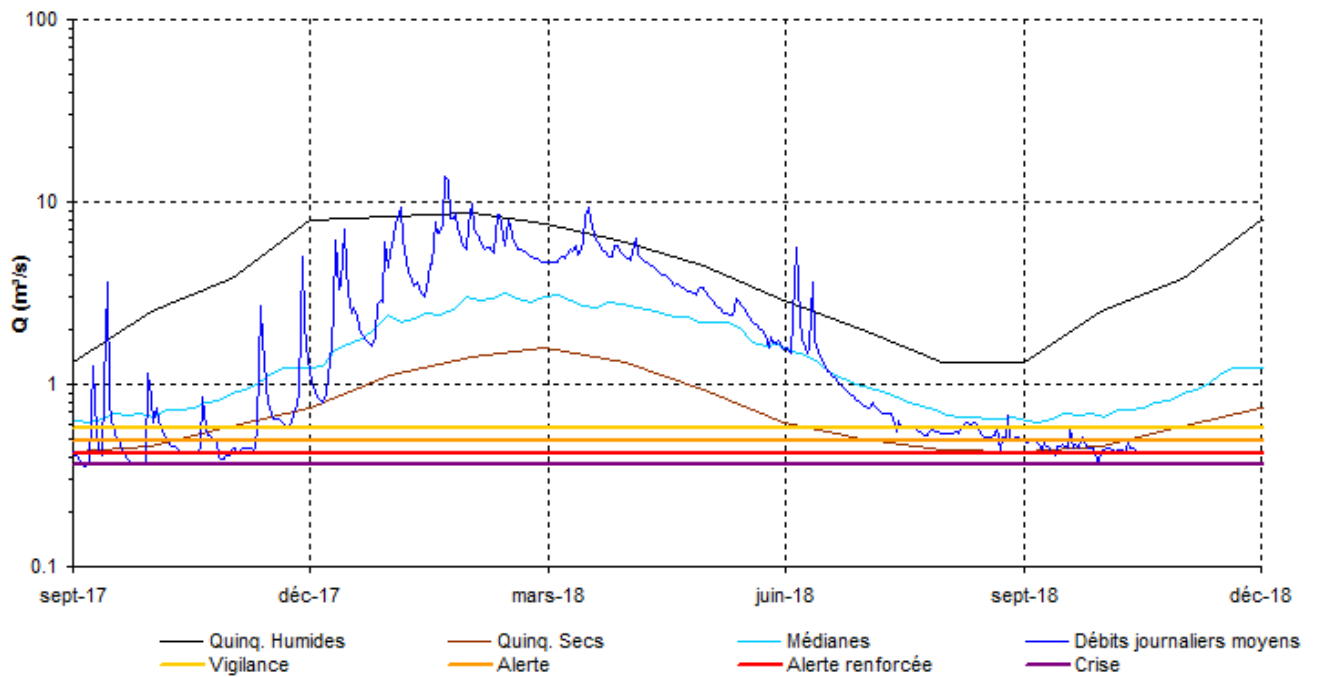
Le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours

Les débits du Ru d'Ancoeur sont assez stables mais restent au niveau d'alerte. Le manque de précipitations ne permet pas une évolution favorable de la situation.



Le Petit Morin à Montmirail

Le passage du Petit Morin à Montmirail directement en alerte renforcée est lié à la baisse des débits due au peu de précipitations durant cette dernière quinzaine. Des mesures de terrain sur les débits ont permis de confirmer cette tendance et de mettre en avant une surestimation dans le bulletin précédent.



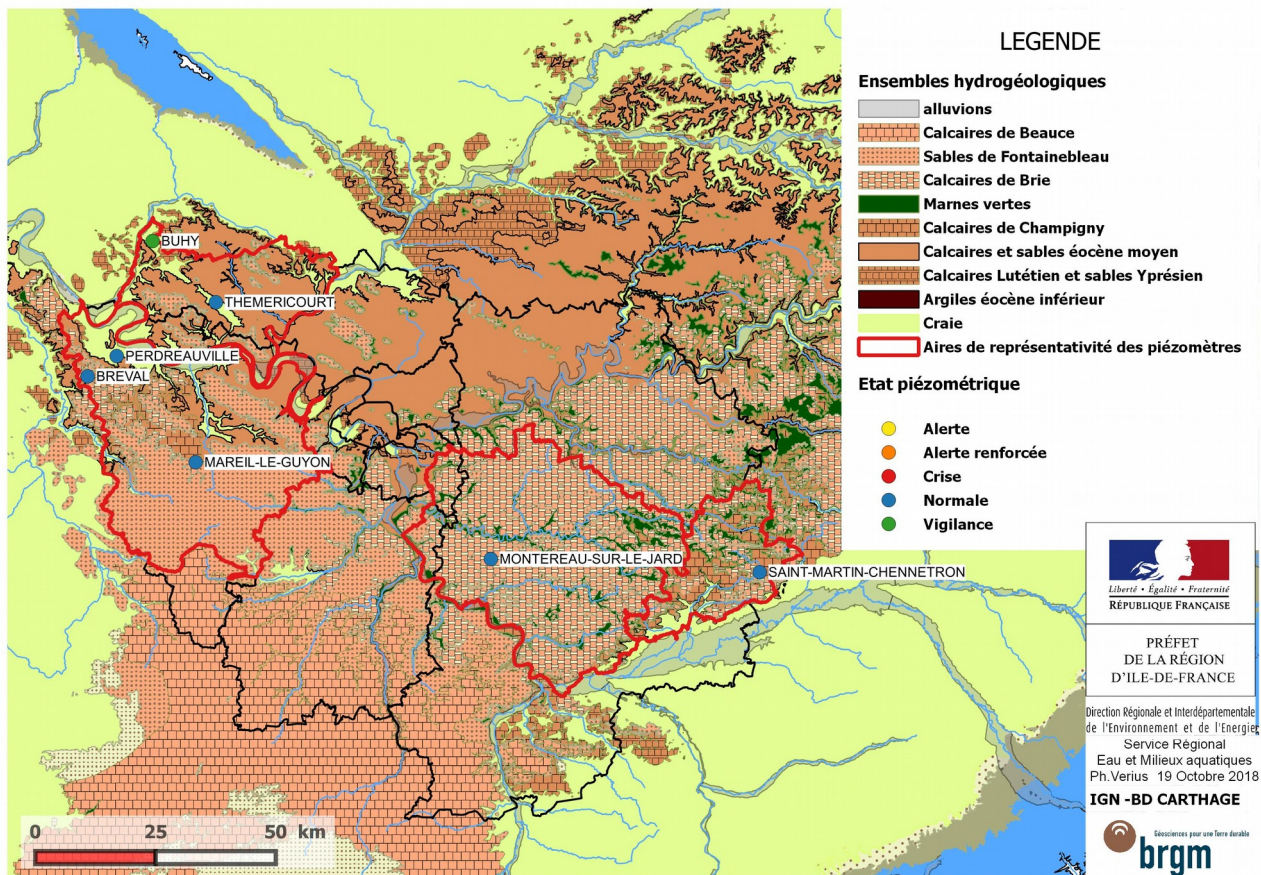
Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

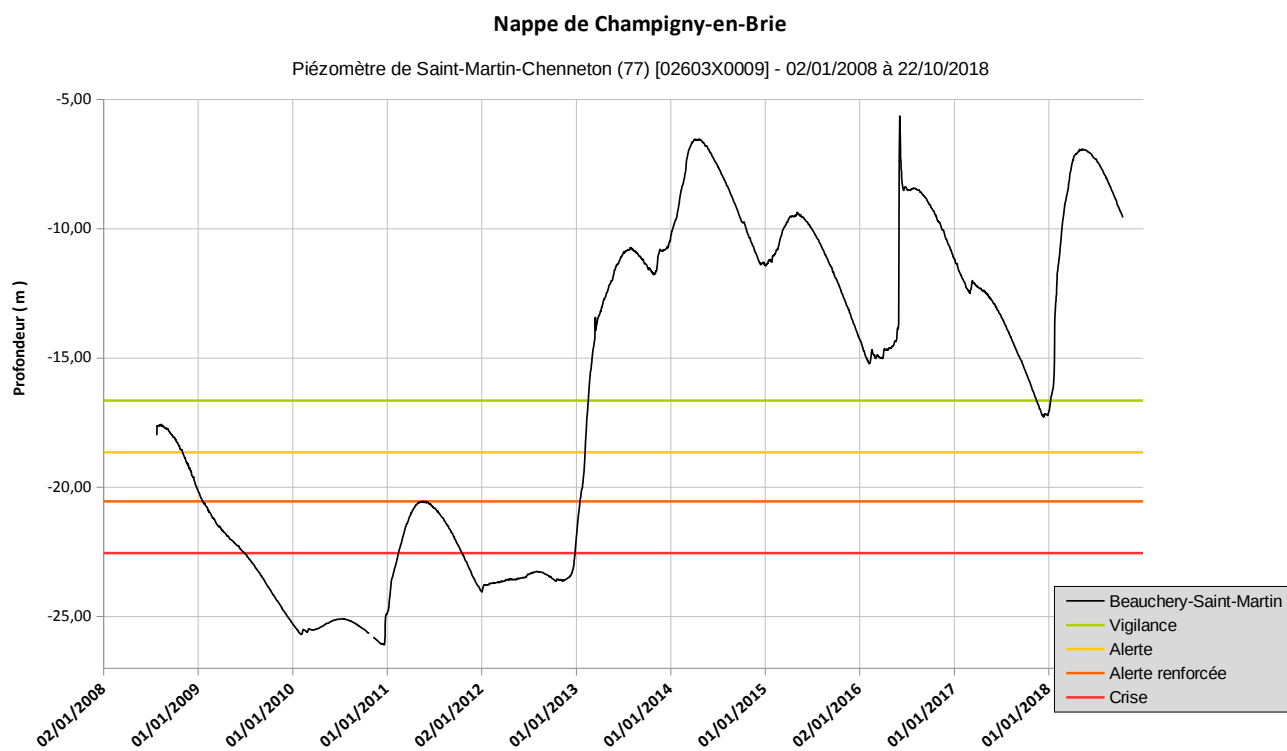
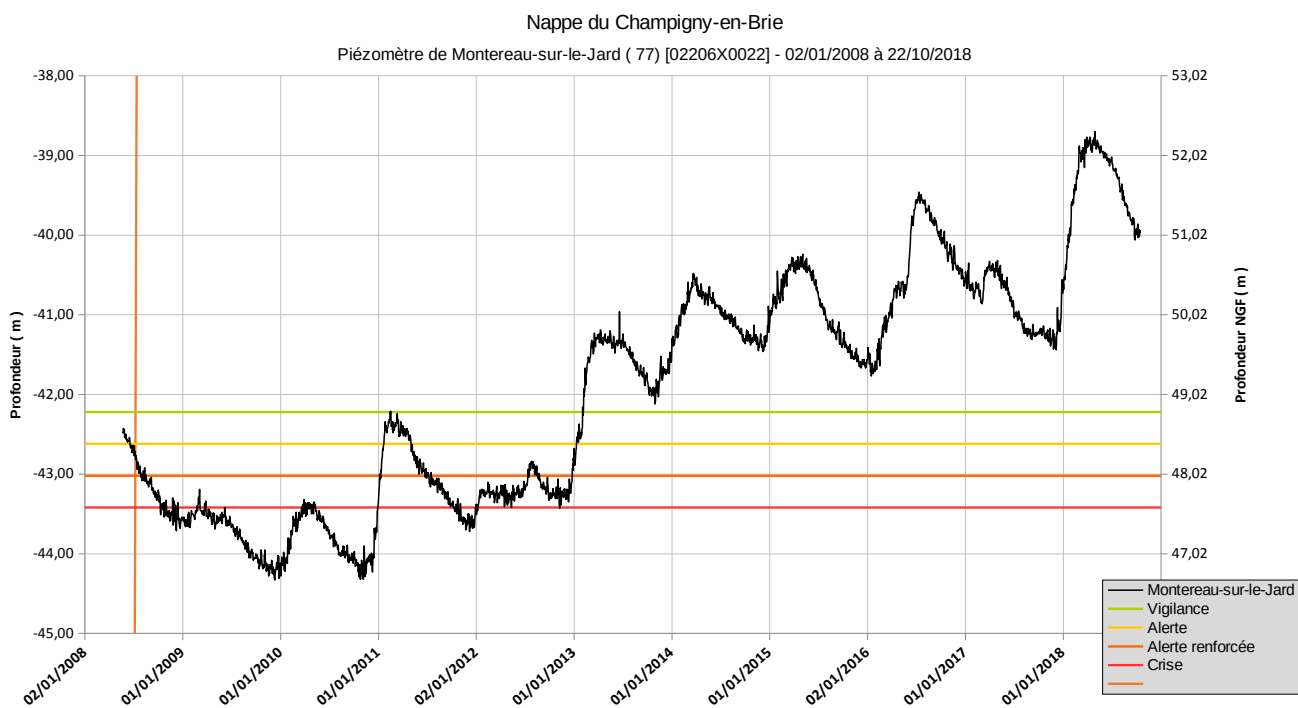
Tendance piézométrique

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

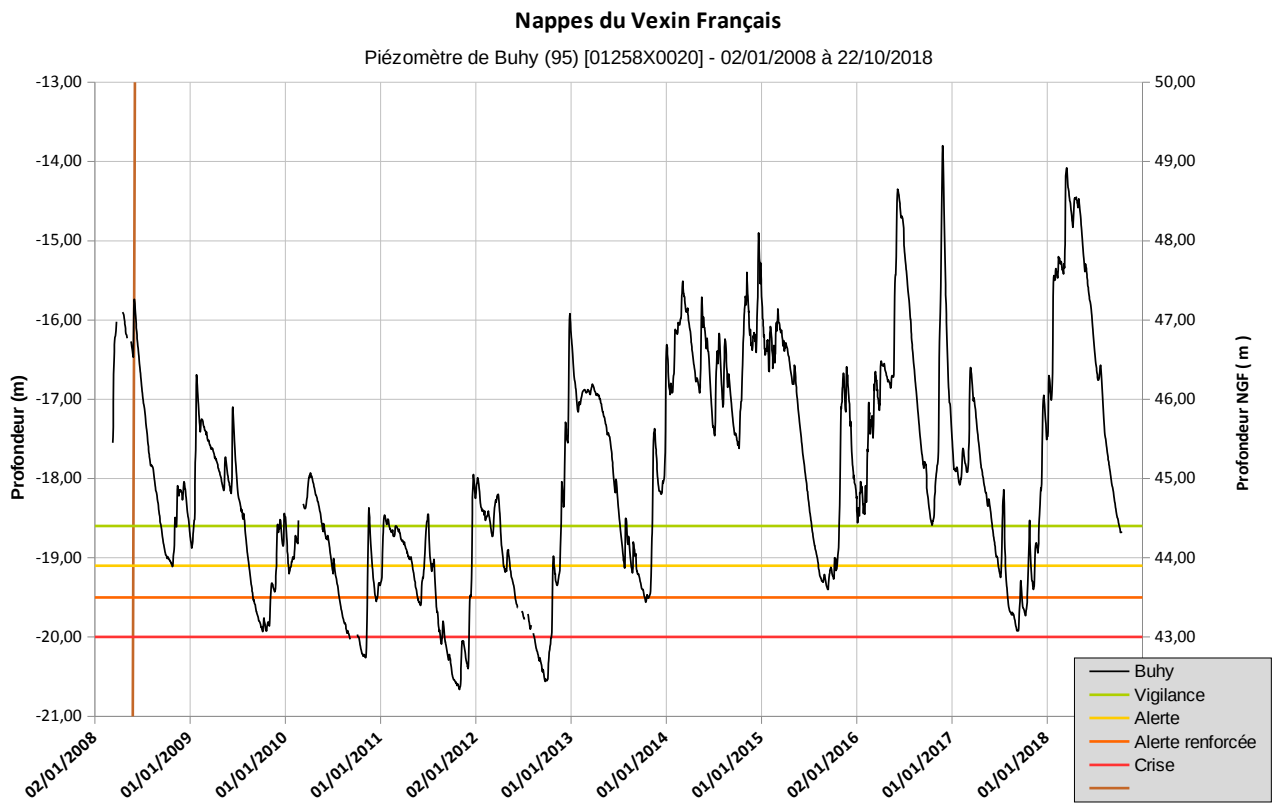
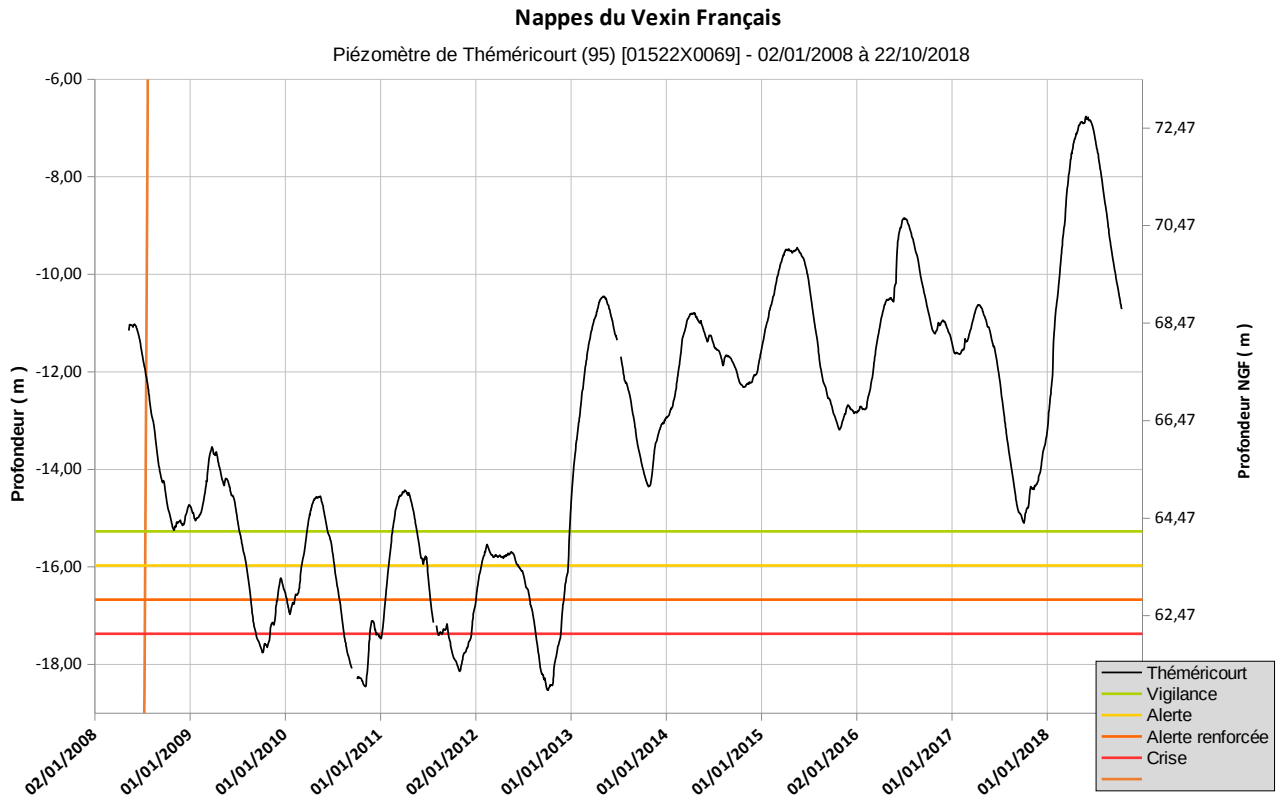
Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Vigilance
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenetron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale



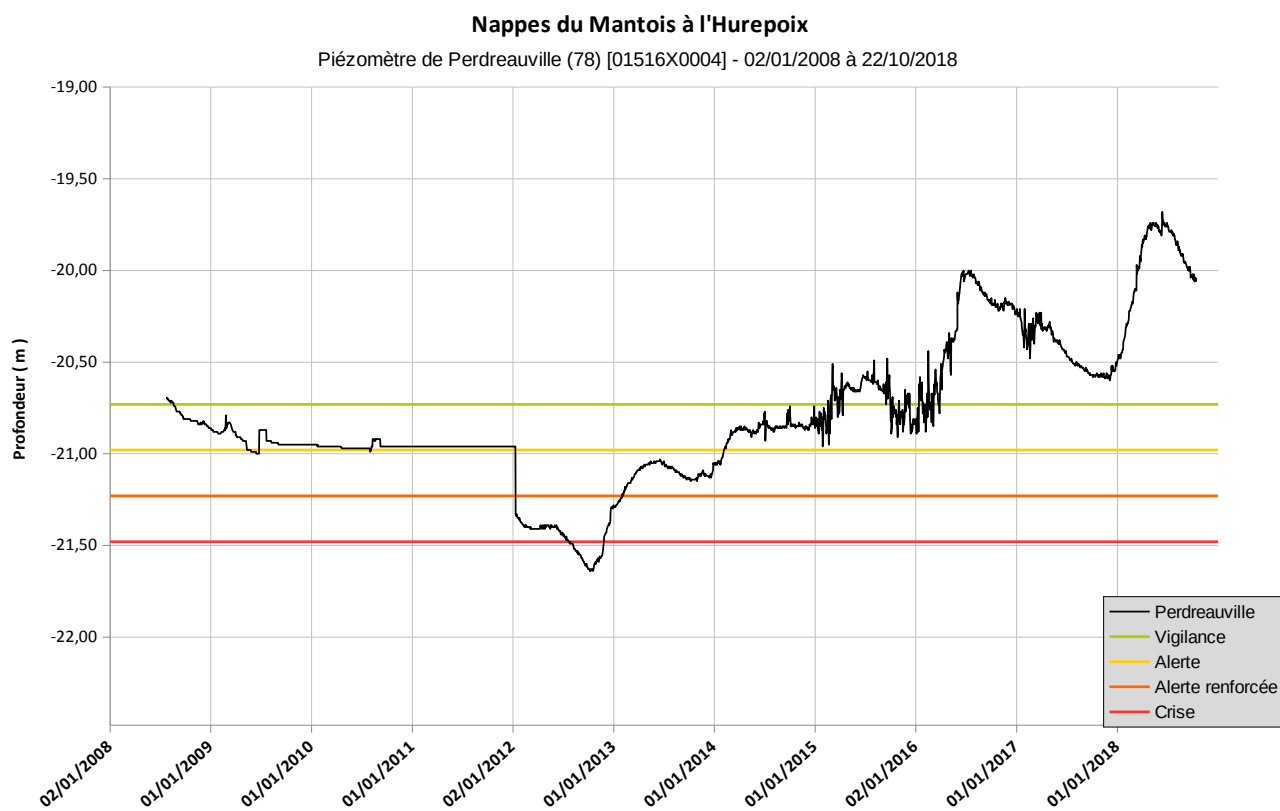
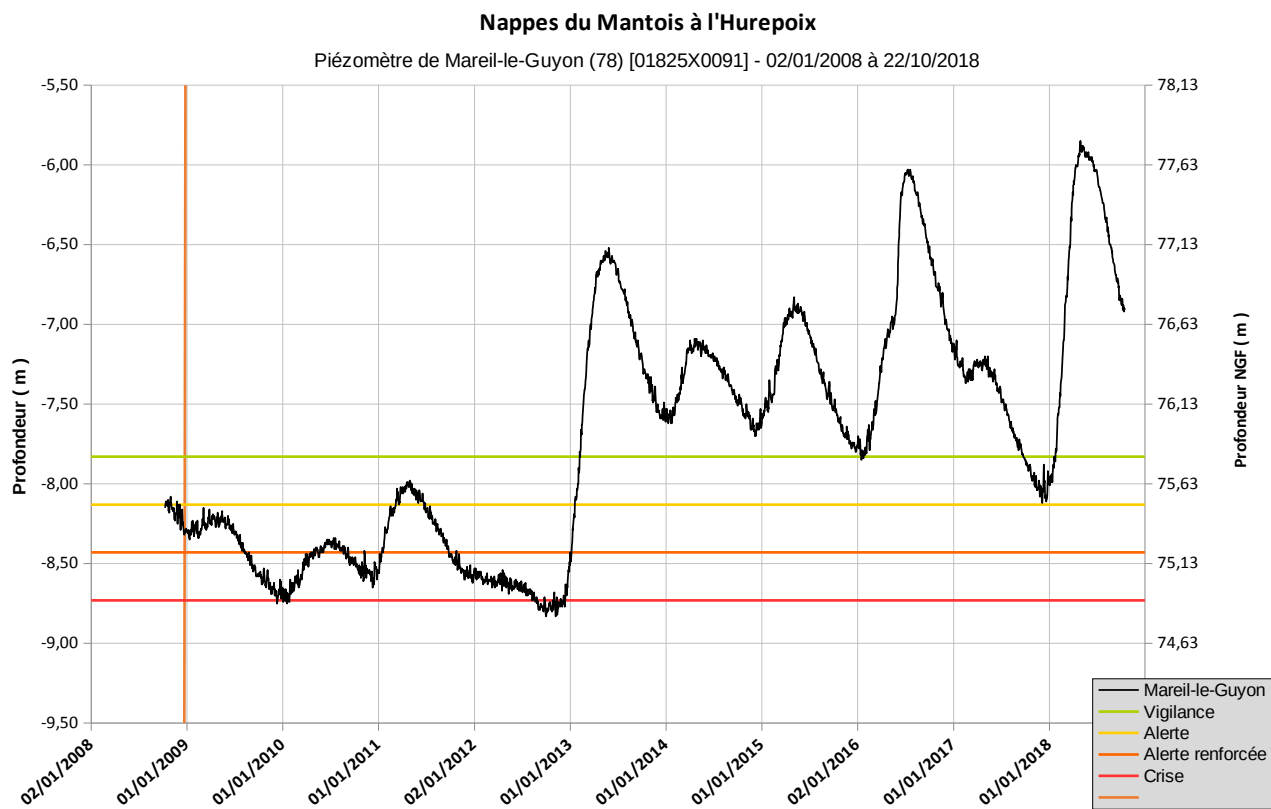
Nappe du Champigny en Brie : piézomètres de Montereau-sur-le-Jard (77) et Saint Martin Chenetron (77)



Nappes du Vexin Français : piézomètres de Théméricourt (95) et Buhy (95)(*)



Nappes du Mantois à l'Hurepoix : piézomètres de Mareil-le-Guyon (78), Perdreauville (78)(*) et Brevail (78)(*)



*MESURES RÉCENTES NON DISPONIBLES

Nappes du Mantois à l'Hurepoix

Piézomètre de Bréval (78) [01812X0002] - 02/01/2008 à 22/10/2018

